

PRÉFET DE L'HÉRAULT

PREFECTURE DE L'HÉRAULT  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement

Montpellier, le **13 FEV. 2013**

### AVIS

d'ouverture d'enquête publique préalable à l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau,  
L'Etat par son co-contractant : OC'VIA

#### Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM)

*Hors franchissement du Vidourle*

La demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau du code de l'environnement, est présentée par la  
société OC'VIA pour le Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM) sur :

*les communes directement concernées par le tracé, à savoir :*

**Mauguio, Lattes, Montpellier, Baillargues, Mudaison, Saint-Brès, Valergues, Lunel-Vieil, Lunel et Saturargues ;**

*les communes limitrophes et proches du tracé, à savoir :*

**Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Pérols, Saint-Aunès, Lansargues, Saint-Génies-des-Mourgues,  
Vérargues, Villetelle et Saint-Christol.**

*Au titre du code de l'environnement : Articles L 122-1, L 123-15, L 214-1 à L 214-6, R 123-1 à R 123-27 et R 214-8*

Il convient de rappeler que le Projet de Contournement Nîmes Montpellier a été déclaré d'utilité publique le 16/05/2005 (parution au journal officiel du 17 /05/2005). Sa réalisation fait l'objet d'un contrat de partenariat attribué par RFF à OC'VIA SA et daté du 28 juin 2012 et régit pour son attribution et son exécution par les termes de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 relative aux contrats de partenariat.

Le projet soumis à enquête publique comprend la réalisation du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier visant à créer une ligne ferroviaire nouvelle mixte (transport de fret et voyageurs) qui s'inscrit dans la continuité de la «LGV Méditerranée» (à Redessan dans le Gard) et du projet de «LGV Languedoc-Roussillon». La ligne s'étend sur 60 kilomètres de section courante entre les communes de Redessan (au Sud-Est de Nîmes) et de Villeneuve-lès-Maguelone (au Sud-Ouest de Montpellier), dont 38 kilomètres dans le département de l'Hérault. Le projet comprend également 10 kilomètres de liaison fret dans le Gard entre les communes de Saint-Gervasy et Manduel qui permet aux trains « fret » de rejoindre la nouvelle ligne ferroviaire.

Le montant des travaux est estimé à 1,2 milliard d'euros.

**Durée d'enquête: 33 jours consécutifs du jeudi 7 mars 2013 au lundi 8 avril 2013 inclus.**

La décision d'autorisation qui pourra être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le Préfet du département de l'Hérault.

**Commission d'enquête:** Le Président : M. Claude FAYT, Directeur régional d'exploitation de la société des autoroutes du sud de la France, retraité et ses assesseurs : M. Bernard SOUBRA, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité et M. Patrick GENESTE, Ingénieur chimiste, retraité, ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité respectivement de Président de la commission d'enquête et d'assesseurs. M. Michel REGEON, Officier supérieur de gendarmerie, retraité a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de suppléant.

**M. Thierry PARIZOT**, Directeur Général de la société OC'VIA, est la personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés à l'adresse suivante : [gregory.bourgeois@inter.setec.fr](mailto:gregory.bourgeois@inter.setec.fr)

Le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les informations environnementales, pourra être consulté sur le site internet d'OC'VIA : [www.ocvia.fr](http://www.ocvia.fr)

**Siège de l'enquête :** Mairie de Mauguio- Place de la Libération 34130 Mauguio (Tél : 04 67 29 05 00) :

Ainsi, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Mauguio (siège d'enquête) mais aussi dans les mairies, directement concernées par le tracé du CNM, à savoir : **Lattes, Montpellier, Baillargues, Mudaison, Saint-Brès, Valergues, Lunel-Viel, Lunel, Saturargues** durant les jours et heures d'ouverture des bureaux pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête comportant l'étude d'impact dans les mairies des communes limitrophes et proches du tracé, à savoir : Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Pérols, Saint-Aunès, Lansargues, Saint-Géniès-des-Mourgues, Vérargues, Villetelle et Saint-Christol.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à **M. Claude FAYT**, Président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre correspondant, après les avoir visées, à l'adresse suivante (siège de l'enquête) : *M le Président de la Commission d'enquête publique préalable à l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau pour le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier - Mairie de Mauguio – Place de la libération – 34130 Mauguio*. Le Président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

**Permanences** : Au moins l'un des membres de la commission d'enquête recevra en personne, les observations du public aux dates et heures suivantes :

COORDONNEES DES MAIRIES	DATE DES PERMANENCES	HEURES DES PERMANENCES
<b>LATTES</b> Mairie de Lattes 1 avenue de Montpellier 34970 Lattes Tel : 04 67 99 77 77 Mél : pole.st-urba@ville-lattes.fr <i>(ouverture des bureaux urbanisme du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 – le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)</i>	Lundi 11 mars Mardi 19 mars Lundi 08 avril	De 09h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00 De 09h00 à 12h00
<b>MONTPELLIER</b> Mairie de Montpellier 1 place Georges Frèche 34000 Montpellier Tel : 08 99 78 94 47 Mél : mairie@ville-montpellier.fr <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)</i>	Lundi 11 mars Mardi 26 mars Lundi 08 avril	De 14h00 à 17h00 De 09h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
<b>MAUGUIO</b> Mairie de Mauguio Place de la Libération 34130 Mauguio Tél : 04 67 29 05 00 Mél : mairie@mauguio-carnon.com <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)</i>	Lundi 11 mars Mardi 26 mars Lundi 08 avril	De 14h00 à 17h00 De 14h00 à 17h00 De 14h00 à 17h00
<b>BAILLARGUES</b> Mairie de Baillargues Place du 14 juillet 34670 Baillargues Tel : 04 67 87 81 81 Mél : contact@ville-baillargues.fr <i>(ouverture des bureaux : le lundi de 13h00 à 19h00 et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)</i>	Jeudi 14 mars Mercredi 27 mars	De 14h00 à 17h00 De 14h00 à 17h00
<b>MUDAISON</b> Mairie de Mudaison Place de la République 34130 Mudaison Tél : 04 67 70 34 30 Mél : mairie.mudaison@wanadoo.fr <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)</i>	Mercredi 13 mars Lundi 25 mars Jeudi 4 avril	De 14h00 à 17h00 De 14h00 à 17h00 De 14h00 à 17h00

<b>SAINT BRÈS</b> Mairie de Saint Brès 14 place de la ramade 34670 Saint Brès Tél : 04 67 87 46 00 Mél : <a href="mailto:info@ville-saintbres.fr">info@ville-saintbres.fr</a> <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00)</i>	Vendredi 15 mars Vendredi 05 avril	De 09h00 à 12h00 De 15h00 à 18h00
<b>VALERGUES</b> Mairie de Valergues Place de l'horloge 34130 Valergues Tél : 04 67 86 74 80 Mél : <a href="mailto:mairie@valergues.com">mairie@valergues.com</a> <i>(ouverture des bureaux le lundi de 09h00 à 12h00, le mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 16h00 à 20h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 12h00)</i>	Lundi 25 mars Jeudi 4 avril	De 09h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
<b>LUNEL-VIEL</b> Mairie de Lunel-Viel 121 avenue du Parc 34400 Lunel-viel Tél : 04 67 83 46 83 Mél : <a href="mailto:mairie@ville-lunelviel.fr">mairie@ville-lunelviel.fr</a> Mél : <a href="mailto:secretariat-general@ville.lunelvieil.fr">secretariat-general@ville.lunelvieil.fr</a> <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)</i>	Mercredi 20 mars Lundi 8 avril	De 14h00 à 17h00 De 09h00 à 12h00
<b>LUNEL</b> Mairie de Lunel 240 avenue Victor Hugo BP 201 34400 Lunel Tél : 04 67 87 83 00 Mél : <a href="mailto:mairie@ville-lunel.fr">mairie@ville-lunel.fr</a> Mél : <a href="mailto:technique@ville-lunel.fr">technique@ville-lunel.fr</a> <i>(ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00)</i>	Lundi 11 mars Lundi 08 avril	De 09h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
<b>SATURARGUES</b> Mairie de Saturargues Place de la Mairie 34400 Saturargues Tél : 04 67 86 01 28 Mél : <a href="mailto:a.mairie-saturargues@wanadoo.fr">a.mairie-saturargues@wanadoo.fr</a> <i>(ouverture des bureaux le lundi et le mercredi de 08h00 à 12h00, le mardi de 16h00 à 19h00, le vendredi de 14h00 à 18h00, le samedi de 09h00 à 12h00 – Fermée le jeudi)</i>	Lundi 1 <sup>er</sup> avril	De 09h00 à 12h00

**Affichage :** L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête et le présent avis feront l'objet d'un affichage au public dans les mairies des communes directement concernées par l'opération : Mauguio, Lattes, Montpellier, Baillargues, Mudaison, Saint-Brès, Valergues, Lunel-Viel, Lunel et Saturargues.

*En plus des dix communes concernées par le tracé*, il sera effectué une information à destination du public (par le même type d'affichage) dans les mairies des communes limitrophes et proches du tracé : Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Pérols, Saint-Aunès, Lansargues, Saint-Génies-des-Mourgues, Vérargues, Villetelle et Saint-Christol.

De plus, le présent avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Cet avis sera également affiché par le maître d'ouvrage, OC'VIA, à proximité du lieu d'opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage.  
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la Préfecture de l'Hérault, préalablement ou dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

**Le rapport, l'avis et les conclusions motivés** que la commission d'enquête est tenue de rendre dans les délais prévus par les textes, pourront être consultés par le public dans les mairies de Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Lattes, Montpellier, Pérols, Mauguio, Saint-Aunès, Baillargues, Mudaison, Saint-Brès, Lansargues, Valergues, Saint-Génies-des-Mourgues, Lunel-Viel, Vérargues, Lunel, Saturargues, Villetelle et Saint-Christol, à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement) ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.